

Voilà la nature du tribunal que l'honorable député a imposé à ce pays aux dernières élections. À la page 133 du témoignage, en réponse à l'un de ses collègues, en contre-interrogatoire, le Premier ministre a déclaré qu'il croyait que la pratique d'embaucher des équipes et de faire du dépistage était universelle et qu'il n'avait jamais eu connaissance d'une contestation sérieuse devant le comité électoral, fondée sur l'existence de telles dépenses. L'honorable député nous dit qu'il a 40 années d'expérience des élections et qu'il a trouvé ce tribunal inefficace au point d'en conclure que la loi qui déclare illégal ce système d'embaucher des équipes est lettre morte — et qu'elle est violée avec impunité. Pourtant, l'honorable député n'a pas daigné modifier cette loi et l'a confirmée comme une bonne loi en nous refusant le procès devant des juges.

Comment, je vous le demande, l'honorable député peut-il se plaindre qu'il a été obligé d'engager de lourdes dépenses au cours de ces élections? (*Applaudissements.*) Si la dépense était lourde, il en est responsable par des moyens éprouvés — d'abord en insistant pour garder une loi qu'il reconnaît être tout à fait inefficace, et deuxièmement, en utilisant les fonds d'Allan, qui ont sans doute été versés à même d'autres fonds dont je ne sais rien. J'étais à l'étranger, je n'ai rien dépensé, j'ai été élu malgré l'opposition de l'honorable député; si la dépense a été lourde, il est le dernier au pays — lui qui a pris les dispositions, dès le départ, pour que cet argent soit dépensé — il est le dernier à pouvoir se plaindre, le pauvre, et dire : « J'ai été obligé de dépenser de l'argent lors des élections que je n'aurais pas dépensé autrement ». (*Acclamations.*)

En fait, monsieur, l'honorable député, au début de la dernière session, était si convaincu de l'importance de respecter la loi — de ne pas empiéter, d'aucune façon, sur la compétence du comité électoral, qu'il n'a pas permis à cette Chambre de rendre justice à la population de Peterborough-Ouest, en disant à la Chambre qu'on ne devait pas accorder son siège temporairement à celui qui avait obtenu la majorité des voix, mais bien que celui qui s'était fait dire par la population qu'il n'avait pas leur confiance devait prendre son siège et voter, car le seul salut de la Chambre était de s'en remettre entièrement, pour ce genre de choses, au comité électoral. L'honorable député, qui accordait une si grande importance au comité électoral lorsque cela pouvait lui procurer un vote ou deux, propose maintenant, dans son désespoir, d'éliminer tous les comités électoraux et de prendre des dispositions pour créer une nouvelle commission composée de trois juges qui doivent parcourir le pays de Dan à Beersheba pour déceler toutes les injustices qui ont pu avoir lieu, plaçant ainsi les sièges de tous les députés de cette Chambre à la disposition de ces messieurs.

Je n'ai aucune objection à créer autant de commissions que le souhaite l'honorable député, mais je doute fort que certains députés d'en face des plus respectables souhaitent ardemment la création d'une telle commission. (*Rires.*) Je doute fort que plusieurs de ces députés soient reconnaissants en leur for intérieur à l'honorable député d'une telle proposition. Eh bien, lorsqu'il en fera la proposition, nous la discuterons. Je n'ai aucune objection à ce que soient créées toutes les commissions qu'il souhaite, mais j'en veux une qui rendra rapidement justice. Si cette commission doit

déambuler d'un bout à l'autre du pays, la législature aura pris fin avant que la moitié des circonscriptions n'aient été examinées. Évidemment, l'honorable député commencera par les candidats ministériels d'abord.

Mais cette proposition, dont le but n'est que de détourner l'attention de Chambre de la question, est simplement un autre exemple de l'incohérence totale des arguments présentés par l'honorable député à cette Chambre. Un jour, le comité des élections garantit nos libertés, le jour suivant c'est une commission composée de trois hommes devant être choisis par un vote.

L'honorable député dit qu'en raison des énormes dépenses engendrées par l'opposition, il a été obligé de faire ce qu'il aurait préféré éviter. Monsieur, j'ai souligné le fait que l'honorable député a manigancé son plan lorsqu'il a refusé une loi pure visant la tenue d'élections. J'affirme qu'il savait quelles seraient les conséquences d'un tel refus — notamment qu'il dépenserait des fonds — et qu'en fait c'était son but. Avant de quitter Ottawa en compagnie de sir George-Étienne Cartier selon ses dires — avant que cette énorme dépense de la part de l'opposition ait été rapportée, avant même l'émission des brefs d'élections, l'honorable député préparait déjà les moyens d'influencer les électeurs de ce pays. (*Applaudissements.*) À la page 114 du témoignage, il dit : « Quand nous laissons Ottawa, sir George Cartier pour Montréal, et moi pour Toronto, naturellement, comme chefs du gouvernement, nous désirions beaucoup le succès des élections de nos partisans en Parlement et je dis à sir George que les élections seraient vivement contestées en Ontario, où nous devons nous attendre à rencontrer toute l'opposition qu'il serait au pouvoir du gouvernement d'Ontario » J'ai poursuivi, « vous devez vous efforcer de prélever des fonds aussi considérables, que vous pourrez pour nous aider, car c'est là que se livrera la bataille décisive. » J'ai mentionné les noms de quelques amis susceptibles de l'aider, y compris celui de sir Hugh Allan, puisqu'il s'intéressait aux projets proposés par le gouvernement.

Donc, déjà au tout début, il a réalisé que pour gagner l'Ontario, ni sa seule présence, ni sa seule influence, ni même la générosité de son gouvernement ne suffiraient pour remporter cette province, et encore moins un débat politique direct avec ses compatriotes. Ce qu'il lui fallait, c'était l'argent de sir Hugh Allan. (*Applaudissements.*) Déjà à ce moment-là, il avait indiqué à sir George-Étienne Cartier qu'il fallait mettre la main sur l'argent de sir Hugh Allan et de d'autres. L'honorable député proteste en demandant, « Quelle différence peuvent faire 45 000 \$ ». Est-ce que le ministre fait semblant que c'est tout ce qu'il a reçu pour gagner les élections? Il a dit que ses amis dans l'Ouest et d'ailleurs ont également contribué à la campagne, mais il ne dit pas combien. Cela ne représente qu'une partie de la caisse électorale, dont l'argent a été obtenu en abusant des pouvoirs du gouvernement et de la confiance des gens.

En plus des contributions financières de ses amis à l'époque, le ministre admet qu'il avait pensé à sir Hugh Allan. Il savait que M. Allan s'intéressait aux projets proposés par le gouvernement,